



Aménagement du temps de travaille pour une femme enceinte

Par **zouzou_old**, le **06/07/2007** à **14:07**

Voila je suis enceinte de bientot 4 mois, et tout les mois j'ai un rendez vous chez mon medecin pour une visite. Je suis salariée. J aimerais savoir si légalement mon employeur doit me laisser partir plut tot le jour ou j'ai rendez vous ? Car actuellement je suis en très bon terme avec eux, mais le jour ou j'ai rendez vous je rattrape mes heures après, j'aménage comme je veut, mais enceinte faire une heure de plus tout les soir pendant 2 semaines me fatigue beaucoup, tout cas pour avoir une journé de libre et pouvoir me rendre a mon rendez vous. Doit il me donner ma journé sans que j'ai a rattrapé les heures ???? Quel sont les autres obligations de l'employeur pour une femme enceinte????? Sachant que j'avais a porté des dossier lourd et depuis que je suis enceinte ces mes collègues qui lon font pour moi.....
MERCI

Par **zouzou_old**, le **09/07/2007** à **14:53**

J'ai rendez après demain chez le medecin, j'ai toujours pas de réponse ???????Si ca n'existe pas pouvez vous m'en informé ?

Par **millecherifa_old**, le **09/08/2007** à **15:04**

Bonjour,

Normalement vous ne devriez pas rattraper les heures dont vous avez besoin pour vos visites de "maternité". Il faudrait pour cela vérifier dans votre convention.

Moi je suis enceinte de 3 mois, je prend le temps nécessaires pour mes rdv et je n'ai pas à les rattraper, c'est stipuler dans notre convention.

De plus, depuis que j'ai atteint les 3 mois j'ai le droit à 20 min de travail en moins, mais payé. Donc je peux venir un peu plus tard ou partir 20 min plus tôt.

Voilà, j'espère vous avoir un peu éclairé.
Chérifa

Par **zouzou_old**, le **09/08/2007** à **15:41**

Merci de m'avoir répondu, je vais en parlé dès aujourd'hui a mon responsable, sur cette aménagement. Merci encore car vraiment je tien plus du tout a rattrapé mes heures

Par **mlecherifa_old**, le **09/08/2007** à **15:56**

Je suis ravie de vous avoir renseigné. Je vous transmet le lien de notre convention, j'ignore si vous avez la même, mais je pense que ça peut vous aidez pour en parler à votre responsable.

<http://www.syntec.fr/content/view/10/16>

Bonne continuation et félicitation pour votre grossesse.
Chérifa

Par **zouzou_old**, le **09/08/2007** à **17:08**

J'ai la meme convention de travaille que vous et je ne savait pas que j'avais tout ces droits, merci encore mon responsable va bien le prendre je ne sais pas pour quels raison il ne me la pas dit. Il es vraiment très gentil avec moi et quand jete en arrete maladie en debut de grossesse il m'a appeler a plusieurs reprise poru demander mon etat de santé et me conseiller de ne pas reprendre si je nete pas en bonne santé ou si le bebe risque quelques choses. Car j'attendait des jumeaux et j'en es perdu un malheureusement car je ne savait pas que jete enceinte. Bref voila pouquoi je ne veu pas prendre de risque avec ma grossesse surtout si c 'est un droit qui m'est accordé.

Merci encore chérifa, moi j'attend un petit garçon que je vais appeler Chahine vous savez tout a présent voila merci encore

Par **lilyrose**, le **03/03/2009** à **05:10**

A mllecherifa : est ce que tu es cadre et est ce que tu pourrais cumuler les 20 min de reduction du temps de travail?

Moi j'ai aussi cette convention et on m'a refusé ce droit car je suis cadre et que j'ai 'pas a compter mes heures'

merci pour ta reponse.

Lily

Par **mllecherifa_old**, le **03/03/2009** à **08:57**

Bonjour, non je ne suis pas cadre et je ne sais absolument pas comment ça se passe pour les cadres. désolée de ne pouvoir vous aider.